

BOURSE GEORGES-BARIL 2023

Secteur sciences

2^e cycle

Créé en 1956, à l'initiative du professeur Roger Barré et d'un comité de membres du corps professoral, le Fonds est bonifié par la fille de feu Georges Baril en 2012. Par sa contribution, feu Lucile Baril Paradis a permis d'augmenter la valeur du prix de premier cycle déjà existant et de créer une bourse de recrutement au 2^e cycle. La bourse Georges-Baril est destinée à encourager des jeunes talentueux à entamer des études de deuxième cycle en sciences.

Montant de la bourse : 4 000 \$

Critères d'admissibilité

- Être nouvellement admise ou admis à temps plein dans un programme de 2^e cycle à l'Université de Montréal, à l'été ou à l'automne 2023, au sein de l'un des départements suivants : chimie, physique, sciences biologiques, géographie, mathématiques et statistiques, informatique et recherche opérationnelle
- Avoir conservé une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3,7 sur 4,3 au baccalauréat, ou l'équivalent. Les candidates et candidats admissibles peuvent avoir obtenu leur baccalauréat d'une autre université que l'Université de Montréal
- Avoir conservé une moyenne supérieure à celle de son groupe pour la majorité de ses cours

Dossier de candidature

Pièces 1 à 5 doivent être transmises dans un seul fichier PDF dans l'ordre ci-dessous.

1. [Fiche d'identification de la candidature](#)
2. Lettre de présentation adressée aux membres du jury où sont exposées les motivations à poursuivre des études en sciences aux cycles supérieurs (500 mots maximum)
3. Description du projet de recherche envisagé (500 mots maximum)
4. CV académique précisant les formations suivies de même que les prix et bourses obtenus et les expériences de travail pertinentes
5. Relevés de notes (premier cycle) :
 - études effectuées à l'Université de Montréal, fourni par l'étudiante ou l'étudiant (relevé non officiel à partir du Centre étudiant);
 - études effectuées ailleurs, copie téléversée lors de votre demande d'admission.
6. Lettre de recommandation de la directrice ou du directeur de recherche ou d'une ou un professeur qui a enseigné à l'étudiante ou l'étudiant lors de son baccalauréat. Cette personne devra transmettre la lettre de recommandation par courriel au département en mentionnant en objet le nom de l'étudiante ou de l'étudiant et le nom de la bourse. À noter que le message doit provenir de l'adresse de courriel universitaire de la personne répondante. Veuillez lui transmettre le courriel de la personne responsable au sein de votre département (TGDE ou autre)

Date limite et envoi du dossier

25 mai 2023 à 23 h 59 par courriel à la personne responsable de votre département (TGDE ou autre).

Renseignements

bourses-fas-dir@fas.umontreal.ca

Annnonce des résultats

Au cours de l'été ou début de l'automne 2023. Inscription valide requise pour versement de la bourse au cours de l'automne.